

**AUTORISATION PARENTALE
DE PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT**

A l'école maternelle, comme à la garderie, les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes en ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal. Nous vous demandons de bien vouloir indiquer le nom de ces personnes, leur lien avec l'enfant et leurs coordonnées. Dans tous les cas, les personnes autorisées devront avoir été présentées à l'école et être munies de leur pièce d'identité. Si une personne n'a pas l'autorisation, pour des raisons personnelles ou par décision de justice, merci de l'écrire et fournir les documents le cas échéant.

Au cas où nous ne serions pas disponibles pour venir chercher notre enfant,

nous, soussignons,

responsables légaux de

scolarisé (e) en classe de

autorisons	Mr/Mme/Melle	Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone (si possible)
.....
.....
.....
.....
.....

à prendre en charge notre enfant aux sorties de l'école.

Nous informons l'établissement que :

.....

N'est/ ne sont pas autorisé (e) (s) à récupérer l'enfant.

Fait à le

Faire précéder les signatures
de la mention « Lu et approuvé »

Signature(s) :